

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS SEANCE DU 2 JUILLET 2012 DELIBERATION N°2012-43

OBJET : Statuts du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu le décret n°2012-571 du 24 avril 2012,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 14,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité les statuts du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Fait à Tours, le 4 juillet 2012

Le Président.

Lora Vallat

Loïc VAILLANT